

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 13 décembre 2016

Au cours de sa séance du 13 décembre 2016, le Conseil a notamment :

FINANCES

- validé un emprunt à court terme de Fr. 5'000'000.- avec un taux négatif de -0.15%

CO FULLY-SAXON

- pris note que les communes de Fully et Saxon écriront à la commission de construction du Cycle d'orientation afin d'obtenir le décompte final d'ici le 15 février 2017

ASSURANCES

- adjugé la police d'assurance perte de gain à l'Axa Winterthur

CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

Requérants : 188/16 Levrard Céline, Rue de la Fontaine 22 – 1926 Fully

Objet : transformation d'une habitation existante (modification des plans autorisés le 12.04.2016)

Situation : Vers l'Eglise, Route du Chavalard, Folio 3, Parcelle No 645, zone centre et moyenne densité

Requérants : 78/16 Wailliez-Pellouchoud Romaine et Christophe, Chemin du Rhône 52b – 1926 Fully

Objet : Agrandissement d'une habitation individuelle

Situation : Pro d'Antogne, Chemin du Rhône, Folio 10, Parcelle No 3326, zone faible densité

Requérants : 29/16 Rossen Rousev, Rue des Remparts 8 – 1913 Saillon

Objet : Transformation d'un bâtiment existant avec changement d'affectation

Situation : Saxé, Route de Saxé, Folio 26, Parcelle No 2739, zone village

Requérants : 138/16 Bender Marie-José, Rte de la Solverse 15 – 1926 Fully

Objet : Transformation d'une grange en habitation (2 logements)

Situation : Saxé, Rte de la Solverse, Folio 26, Parcelle No 2613, zone faible densité

Requérants : 157/16 Tenthorey Germain, Rue des Follatères 3 – 1926 Fully

Objet : Transformation d'une grange en habitation individuelle

Situation : La Fontaine, Ruelle des Cartes, Folio 3, Parcelle No 443, zone hameau, ISOS local

BATIMENTS

- pris note que des subventions cantonales plus importantes sont prévues pour l'amélioration énergétique du bâtiment, le remplacement de l'installation de chauffage, les nouveaux bâtiments très performants, dès le 1er janvier 2017

ELECTION DU CONSEIL GENERAL

- pris note de la nomination de M. Baptiste Dorsaz pour le siège à repourvoir au sein du PDC de Fully

BATIMENTS

- pris acte que la clé de répartition des frais de fonctionnement et d'entretien du Stand de tir les Perrettes ont été mis à jour et sont maintenant répartis comme suit : Martigny (62,42 %), Fully (30,95 %) et Charrat (6,62 %)